



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

2018/54

Séance du 23 avril 2018 à 18 H 00

Date de convocation : 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi 23 avril 2018, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SIRTOM, avenue du 4 juillet 1776 à BRIVE, sous la Présidence de Monsieur Yves LAPORTE.

Objet : Comité Technique Paritaire – Désignation de nouveaux représentants de la collectivité

Nombre de membres en exercice :	150
Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix	
Présents :	81
Votants : 78 x 1 voix + 3 x 6 voix	106
Et Pouvoirs : 2 x 6 voix	12

Par délibération du 14 mai 2008, le Comité Syndical a instauré un Comité Technique Paritaire avec un nombre égal de représentants :

- 5 représentants titulaires et suppléants du personnel
- 5 représentants titulaires et suppléants de la collectivité

Le renouvellement des représentants du personnel se fera, par vote, le 6 décembre 2018.

Je vous propose :

- de maintenir le nombre des représentants du personnel et de la collectivité à 5 titulaires et 5 suppléants

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,


Yves LAPORTE